

Communiqué de LORIS ENR – Septembre 2022

à destination des artisans inscrits sur le dispositif PRIMES CEE CAPEB

Madame, Monsieur,

Pour rappel, voici les conditions de paiement des primes prévues dans le cadre du partenariat entre LORIS ENR et la CAPEB :

- Chaque fin de mois, nous éditons pour vous une facture reprenant l'ensemble des dossiers validés par l'équipe LORIS ENR durant le mois en cours.
- Pour qu'un dossier passe dans l'appel à facturation, il doit :
 - Être complet et comporter les éléments suivants : devis (daté, signé) + facture + fiches techniques + avis d'imposition si nécessaire + attestation sur l'honneur ;
 - Avoir été contrôlé conforme par un opérateur LORIS ENR ;
 - Comporter le rapport de contrôle COFRAC (selon les opérations) (le contrôle est **OBLIGATOIREEMENT** pris en charge administrativement et financièrement par LORIS ENR)* ;
- Les paiements des primes bénéficiaires sont envoyés par lettre chèque sous 30 jours fin de mois
- Les paiements des primes installateurs sont réglés par virement sous 30 jours fin de mois

Par exemple, pour le paiement de la prime installateur pour un dossier complet et validé le 15/04 par les équipes LORIS ENR :

- Il sera ajouté à l'appel à facturation du 30/04
- Il sera payé au plus tard le 31/05

* Les paiements des primes étaient initialement émis AVANT les retours des contrôleurs COFRAC sur les opérations à contrôler. Cependant, en raison d'un trop grand nombre d'irrégularités (notamment sur les opérations d'isolation), **il a été décidé d'attendre désormais le retour des contrôles avant d'ajouter un dossier à un appel à facturation**, comme le font quasiment tous les autres obligés depuis le renforcement des contrôles.

Les contrôles sont réalisés aléatoirement, généralement sous 2 à 4 semaines, par lot de dossiers de plusieurs installateurs différents. Si le nombre de dossiers non-conformes est trop important, la totalité du lot est en attente jusqu'à la remise en conformité des chantiers par les entreprises concernées et le nouveau passage d'un contrôleur COFRAC. Cela occasionne des délais supplémentaires qui nous empêche de déposer l'intégralité des dossiers composant un lot au Pôle National des CEE.

Nous vous demandons donc de bien vouloir faire attention à la correspondance entre les travaux réalisés et la facture fournie à nos équipes, pour éviter tous délais additionnels pour vous et vos confrères.

L'équipe LORIS ENR vous remercie pour votre confiance.

Bien cordialement,